

Compte-rendu de la réunion de la délégation à l'Outre-mer du mardi 28 mai 2013



TRAVAUX **PUBLIÉE LE 10/06/2013**

Saisine liée : LE DÉFI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES ULTRAMARINS

Audition de MM. Ramdini, Monlouis-Deva et Grondin

Audition de M. Ramdini, Président de la commission Jeunesse au Conseil régional de la Guadeloupe, de M. Monlouis-Deva, Vice-président du Conseil régional de la Guyane délégué à l'Education et à la formation professionnelle et de M. Grondin, Conseiller régional délégué à l'Education et à la formation professionnelle à La Réunion.

Au cours de son audition devant les membres de la délégation, M. Ramdini, Président de la commission Jeunesse au Conseil régional de la Guadeloupe, a d'abord dressé le tableau de la situation démographique, sociale et professionnelle des jeunes en Guadeloupe en notant que les jeunes de 15 à 29 ans représentent 17,4 % de la population au 1^{er} janvier 2012 soit environ 70 000 personnes. Ensuite, selon l'enquête emploi, au second trimestre 2012, 45,9 % des jeunes guadeloupéens de moins de 30 ans sont au chômage et 57,6 % pour la classe d'âge des 15 à 24 ans. Le taux de chômage demeure étroitement lié au niveau de formation. Enfin, M. Ramdini a attiré l'attention des conseillers sur la situation des jeunes inactifs non scolarisés, c'est-à-dire ceux surnommés « ni-ni » (ni en emploi, ni au chômage, ni scolarisés ou en formation). Ces jeunes sont le plus souvent découragés par la recherche d'emploi, du fait de l'importance d'un chômage structurel et le rapport décourageant au travail qui en résulte, mais aussi par des conditions dégradées d'embauche. Il a insisté sur la nécessité de les repérer dès leur sortie du système scolaire et de les orienter vers les missions locales.

C'est à partir de cette situation sociale alarmante que la mission « jeunesse en déshérence », impulsée par M. Lurel et présidée par M. Ramdini, a formulé, en janvier 2011, 40 préconisations à mettre en œuvre par les pouvoirs publics. A l'issue de la

publication du rapport de cette mission, le conseil régional a mis en place un plan régional 2011-2012 en faveur des jeunes dits « en difficulté ». Ce plan est constitué de 25 mesures déclinées en 4 thématiques : l'emploi des jeunes, leur insertion professionnelle, leur formation et l'amélioration de leurs conditions de vie. Ce plan a fait l'objet d'une première évaluation en 2013 avec un total de plus de 1400 jeunes qui ont bénéficié des différents dispositifs et mesures.

Au-delà du diagnostic, M. Ramdini a souligné la nécessité d'agir. Il a ainsi plaidé pour le maintien et le renforcement des équipes de rue, financièrement fragilisées par le désengagement de l'Etat. Ces équipes jouent un rôle crucial de proximité et de resocialisation des jeunes en voie d'exclusion et en particulier des « ni-ni » si difficiles à repérer. Il a insisté sur le renforcement nécessaire du rôle pivot de la Mission locale dans l'accueil, le suivi et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté. Les jeunes de plus de 25 ans devraient bénéficier d'une cellule d'écoute et d'accueil spécifique au sein des services du Conseil général. Il a pointé l'importance de la question du logement pour les jeunes en difficulté, celle des moyens de transport ainsi que la nécessité de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire, une politique globale et cohérente en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La mise en place d'une conférence permanente régionale de la jeunesse pourrait être une solution. Enfin, la question-clé des niveaux de financements et de leur pérennité a été soulignée.

Au cours de son audition devant les membres de la délégation, M. Monlouis-Deva, Vice-président du Conseil régional de la Guyane délégué à l'Education et à la formation professionnelle, a d'abord énuméré les contraintes territoriales qui minorent l'action politique en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Il a d'abord rappelé que la croissance démographique en Guyane est très dynamique et que la part des jeunes dans la population totale était très élevée : 45 % de la population guyanaise a ainsi moins de 20 ans. De plus, les femmes de Guyane ont des enfants plus jeunes que les femmes de France métropolitaine. Il a indiqué qu'une proportion non négligeable de jeunes guyanais n'était pas scolarisée en particulier dans l'ouest du département et que de nombreux jeunes étaient en situation de décrochage scolaire notamment après la 3^{ème}. La réussite scolaire des jeunes guyanais est donc inférieure à celle des jeunes métropolitains : en 2008, 41,3 % d'entre eux accédaient au niveau Baccalauréat contre 64,5 % en France. L'immigration est également importante dans ce département et les enfants issus de cette immigration sont plus souvent en situation d'échec scolaire. M. Monlouis-Deva a terminé de décrire la situation des jeunes en insistant sur leur taux de chômage élevé et la faible qualification des demandeurs d'emploi.

Ensuite, il a décrit les actions régionales en décrivant le bilan de la formation professionnelle, celui de l'apprentissage et la mise en place du Service public régional de la formation professionnelle (SPRF). Ce dernier doit restructurer l'offre de formation autour de la notion centrale de parcours individuels.

Enfin, M. Monlouis Deva a suggéré un ensemble de propositions pour une politique transversale partagée en faveur de l'insertion des jeunes. Ces propositions visent à agir sur les causes structurelles du sur-chômage des jeunes en élevant le niveau de qualification, en renforçant l'accès à l'emploi et en favorisant la mobilité ; à prévenir la précarité des jeunes en les prenant en charge dès le plus jeune âge et à développer les infrastructures notamment de transport, d'hébergement, etc.

Au cours de son audition devant les membres de la délégation, M. Grondin, Conseiller régional délégué à l'Education et à la formation professionnelle à La Réunion, a d'abord indiqué que parmi les 838 000 Réunionnais, près de 40 % avaient moins de 25 ans contre 31 % dans l'Hexagone. Il y a donc un vrai défi de la jeunesse à relever à La Réunion. Il a ensuite souligné que le niveau de formation des jeunes restait faible. Cette faiblesse de la qualification a notamment pour conséquence des taux de chômage très élevés : 56,2 % des jeunes non scolarisés et âgés de 15 à 24 ans sont en situation de chômage, en fin d'année 2012.

Pour l'année 2012, les engagements de la région Réunion dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage ont représenté un montant de 120,6 millions d'euros qui ont contribué au financement de 24 220 apprentis, stagiaires ou étudiants. Les interventions de la collectivité concernent notamment l'apprentissage, les emplois d'avenir, les parcours sécurisés, les actions préparatoires à la formation, les formations sectorielles et le champ de l'orientation.

Au cours du débat, les conseillers ont d'abord insisté sur la situation très préoccupante des jeunes ultramarins vis-à-vis du système éducatif et du marché du travail et sur la nécessité de travailler sur deux temporalités : une de moyen et long terme pour prévenir l'exclusion qui menace dès l'école primaire et une de court terme pour prévenir l'explosion sociale qui menace actuellement. Les conseillers ont souligné la nécessité de mieux coordonner les différents acteurs intervenant en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et de favoriser les synergies permettant le partage des bonnes pratiques. Ils se sont aussi interrogés sur l'implication des acteurs de la société civile mais aussi des familles en particulier dans la lutte contre l'illettrisme. La mise en place dans les Outre-mer des emplois d'avenir et des contrats de génération a été débattue ainsi que la socialisation par le sport pour lutter notamment contre la délinquance juvénile.